
Voyage en Algérie à Djanet



Pour préserver toute l'authenticité de cette expérience, nous vous proposons deux dates en 2026 : du 24 au 30 janvier 2026 et du 7 au 13 novembre 2026. Ce voyage se fera en partenariat avec une agence locale professionnelle en Algérie, afin de vous offrir la meilleure immersion possible.

C'est une grande première pour ORSO VOYAGE, et aussi pour moi personnellement : depuis longtemps je rêvais de découvrir le Sahara, ce désert fascinant qui me rappelle autant que le Gobi, que je connais depuis 30 ans à travers mes voyages en Mongolie.

L'organisation de voyage avec l'agence locale n'a pas été simple — entre les vols internes, les formalités de visa et les contraintes locales — mais rien ne pouvait freiner mon désir de partager avec vous la magie de ce pays et la grandeur de ses paysages. Ce départ unique promet d'être une aventure exceptionnelle, à vivre ensemble avec émotion et curiosité.

Je ne sais pas si je peux espérer que vous partagiez le même enthousiasme que moi pour découvrir ce magnifique désert, mais je crois profondément que l'élan du cœur et le rêve de rencontrer un pays sont les ingrédients essentiels à la réussite d'un voyage. Je suis profondément reconnaissante à nos collègues algériens qui ont su, malgré la forte demande des grandes agences, trouver des vols et rendre ce projet possible.

Je vous invite à partager cette belle aventure, mais avant de partir, j'aimerais souligner quelques éléments importants. Dans le cadre de ce voyage, il est important de ne pas avoir d'exigences particulières en termes de confort ou de gastronomie : nous serons au cœur du désert, dans une région reculée de ce vaste pays. L'essentiel est d'accueillir avec simplicité et respect les conditions locales, en harmonie avec le mode de vie authentique des habitants du désert.

Mme ORSOO Chimegmaa, directrice

Concernant le voyage en avion jusqu'à Alger, Algérie et le visa

Les billets d'avion depuis votre domicile jusqu'à Alger, capitale de la République algérienne démocratique et populaire, sont à votre charge et organsez vous selon votre convenance en tenant compte qu'il faut prévoir un temps suffisant pour l'obtention de visa à l'arrivée. En général, il est indispensable de faire une demande de visa en avance via une ambassade ou un consulat algérien en France. La délivrance d'un visa à l'arrivée n'est pas autorisée sauf pour certaines excursions très encadrées dans le sud.

Comme notre voyage se déroule dans le sud de l'Algérie, nous bénéficions de l'avantage exceptionnel de pouvoir obtenir notre visa directement à l'arrivée, ce qui simplifie grandement les démarches administratives. Quelques jours avant le départ, nous vous transmettrons une attestation d'inscription au voyage à Djanet. Munis de ce document, vous pourrez embarquer dans l'avion et obtenir votre visa directement auprès du service frontalier algérien à votre arrivée. Pour bénéficier de la possibilité d'obtenir un visa à l'arrivée, il faut présenter une autorisation d'embarquement délivrée par l'agence locale, un billet retour ou de continuation, ainsi qu'une réservation d'hébergement. Cette mesure a été mise en place par les autorités algériennes dans le but de faciliter l'accès touristique aux régions méridionales du pays.

Puisque nous optons pour l'obtention du visa à l'arrivée, il est impératif de prévoir un temps conséquent à l'aéroport d'Alger. Pour rejoindre votre vol vers Djanet prévu à 23h, vous devez arriver à Alger bien avant 16h. À l'arrivée, vous passerez d'abord au terminal international, où vous effectuerez les formalités liées au visa (durée variable : 2 à 5 heures). Ensuite, il faudra quitter la zone internationale, récupérer vos bagages, vous rendre au terminal domestique (environ 75 à 100 minutes de transfert), vous enregistrer de nouveau et repasser les contrôles de sécurité.

Lors de notre dernier voyage au mois d'octobre 2025, nous avons eu une mauvaise surprise de ne pas pouvoir obtenir ce laissez-passer en raison d'une panne technique de l'organisme officiel algérien. Nous avons conclu qu'il est donc mieux d'obtenir un visa à l'avance avant de quitter la France. L'obtention de demande de visa algérien avant de partir est conditionnée par plusieurs facteurs :

- Prendre rdv sur le site du Consulat algérien de votre commune obligatoirement.
- Attendre une ou deux semaines dès lors que vous ayez présenté la demande au Consulat.
- Fournir les documents suivants au Consulat :

Formulaire de demande de visa dûment rempli et signé disponible en ligne du consulat dont vous dépendez :

Passeport original valable au moins 6 mois après la date du retour, une photocopie de la page,

Deux photos d'identité récentes (format passeport, fond clair),

Justificatif de domicile en France (facture EDF, loyer, etc.),

Réservation d'avion aller-retour ou attestation de voyage,

Attestation d'assurance voyage couvrant la durée du séjour en Algérie (fourni par ORSO VOYAGE)

Frais de visa (en espèces ou mandat selon le consulat, tarif 110 euro).

Dans tous les cas, les inscriptions sont closes un mois avant la date de départ.

Recommandations Sécurité

Le Ministère des Affaires étrangères français déconseille actuellement tout voyage en Algérie dans sa rubrique *Conseils aux voyageurs*. Cependant, sur place, nous n'avons rien constaté d'inquiétant : la présence de l'armée algérienne assure une sécurité constante, et les professionnels locaux du tourisme veillent attentivement à la protection des visiteurs étrangers, les agences du voyage françaises continuent à organiser des voyages dans le Sud de l'Algérie. Il est tout de même important de consulter cette rubrique et s'inscrire sur le fil d'Ariane.

De manière générale, les pays du Maghreb font souvent l'objet de recommandations de prudence, davantage par précaution que par constat réel de danger.

Si vous choisissez de partir, gardez à l'esprit qu'il n'y a aucune raison de voyager dans la peur. Chacun est responsable de sa décision et s'engage à préserver la sérénité du groupe avant le départ. Pour nous tous, ces voyages représentent des moments rares et précieux.

A l'arrivée, à l'aéroport d'Alger Houari-Boumédiène, le Terminal 4 (international) et le Terminal 1 (domestique) sont distants d'environ 600 à 800 mètres.

À pied

Ils sont reliés par une route interne, et le trajet se fait en 10 à 15 minutes de marche. Cependant, il faut sortir de l'aérogare, marcher sur le trottoir extérieur (non couvert) puis entrer dans l'autre terminal.

Navette

L'aéroport met parfois à disposition une navette gratuite entre les terminaux, mais elle n'est pas toujours régulière et dépend des horaires. Beaucoup de voyageurs préfèrent marcher car la distance est courte et souvent plus rapide que d'attendre la navette.

Taxi

Il est possible de prendre un taxi pour ce court trajet, mais ce n'est pas recommandé (trop proche, perte de temps).

Voici le tarif des visas à l'arrivée à payer sur place en espèce sous conditions.

| FRAIS DE VISA DE REGULARISATION | | | | |
|---------------------------------|-----------|-------|--------|--|
| 01/02/JOURS | 5000 DA | 35 € | 39 \$ | |
| 03/07/JOURS | 10 000 DA | 70 € | 77 \$ | |
| 08/10/JOURS | 20 000 DA | 140 € | 142 \$ | |
| 11/15/JOURS | 25 000 DA | 170 € | 172 \$ | |
| 16/30 /JOURS | 50 000 DA | 340 € | 343 \$ | |

Le budget

La prise en charge d'ORSO VOYAGE débute à l'aéroport de Boumédien à l'arrivée au terminal des vols domestiques à 20h. Voici la liste des dépenses à prévoir sur place :

Visa à l'arrivée : env. 75 € (à régler en espèces, souvent en euros).

Pourboires : guides, chauffeurs, cuisiniers → environ 5 à 10 € par jour et par voyageur (soit 35 € la semaine).

Souvenirs et artisanat touareg : bijoux en argent, objets en cuir, tissus → compter 50 à 150 € selon vos envies.

Boissons ou extras : thé supplémentaire, sodas, snacks → env. 20 à 40 €.

Urgences / imprévus (pharmacie, transport local, etc.) → prévoir un petit coussin de 50 €.

Il n'y a quasiment pas de distributeurs ni de paiement par carte à Djanet, donc il est indispensable de partir avec du liquide (en petites coupures de préférence).

Pour ce voyage d'une semaine à Djanet, la plupart des dépenses importantes (hébergement, repas, transports, guides) sont incluses dans le forfait que vous avez déjà payé. Voici la liste des prestations déjà incluses dans le forfait que vous avez payé :

Le prix comprend :

- Le vol Alger-Djanet-Alger.
- Les 4×4.
- La restauration en pension complète
- Le 4×4 cuisine.
- Le matériel de camping (tentes, matelas, couvertures)
- Le duvet reste personnel à la charge du client.
- Le guide pisteur

Le prix ne comprend pas:

- Le vol entre la France et Alger.
- Les prestations non mentionnées.
- Les assurances, les pourboires.
- Les frais de visa pour l'Algérie.

Assurances au choix

Vous devez déjà avoir une assurance rapatriement avec votre carte bleu ou assurance maison. **Veuillez communiquer à l'agence les attestations avant le départ.**

Pour ceux qui sont susceptibles d'annuler à cause d'un parent âgé ou santé ou autre chose, prenez une assurance annulation soit chez moi soit ailleurs selon votre convenance.

Assurance assistance rapatriement : 2,5 % du voyage par personne Assurance multirisque : 4,1 % du voyage par personne

Assurance premium (valable pour tout voyage dont le montant dépasse 8000€/pers.) : 5 % du voyage par personne.

Budget & change

1 EUR ≈ 151,17 DZD selon le taux moyen. Le dinar algérien n'est pas librement convertible et les taux peuvent varier légèrement selon les établissements (banques, bureaux de change, paiement sur place).

Equipement

Il faut vraiment être chaudement habillés pour ne pas avoir froid lors des cérémonies dehors.

Votre liste de l'équipement pour la semaine

Ne pas trop s'encombrer ; optez pour un cabas ou un sac à dos ; valise à éviter.

Vos pièces d'identité valides

Sac de couchage (de préférence type confort (0 -5°).

Un polaire ou veste chaude pour les soirées froides.

Vêtements en coton

Pantalon large pour faciliter les mouvements de marche.

De bonnes Chaussures de marche

Chapeau, foulard, casquette ou chèche

Un sifflet.

Lampe frontale avec piles de recharge

Un petit sac à dos pour garder vos affaires de route

Un drap housse.

Un oreiller.

Savates ou tong au niveau du campement.

Une gourde pour l'eau

Des lunettes de soleil

Crème solaire

Stick lèvre

Lingettes humides pour la toilette.

Papier hygiénique.

Chargeur à énergie solaire ou similaire.

Vos médicaments de 1ère nécessité.

ORSO VOYAGE

Fiche d'inscription au voyage en République Algérienne Démocratique et Populaire du 24 au 30 janvier 2026.

Nom et prénom

Email et téléphone

Date de votre arrivée à Alger

Date de départ d'Alger

Avez vous une nuit supplémentaire ?

Allergie ou intolérance alimentaire à signaler

Nom et le numéro d'adhérant pour l'assurance rapatriement médical

Etes vous inscrit sur le site d'Ariane? Recommandé

N'oubliez pas de signer les conditions générales du voyage sur la fiche d'inscription d'ORSO VOYAGE.

N'oubliez pas de signer avec la date

Adresse postale

Nom de la personne à contacter en cas d'urgence

Une autre remarque à signaler

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ORSO VOYAGE

43, avenue des Molières 78470 Saint Rémy lès Chevreuse France Tel: 01 30 45 20 60

Les conditions générales de vente régissant les rapports entre les agences de voyages et leur clientèle ont été fixées par le décret 94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi 92-645 du 31 juillet 1992. ORSO VOYAGE est enregistrée au registre des entreprises françaises, opérée par ORSO VOYAGE SARL, immatriculée par Atout France au registre des opérateurs de voyages et de séjours IM078160003, ayant une garantie financière par l'APST et couvert en assurance à hauteur d' 1 000000 d'euros par la Responsabilité Civile Professionnelle HISCOX N° HA PRC0136470 IMS, 66 rue de Sotteville, 76030 Rouen Cedex 1 – France.

Conformément par la loi, ces conditions de vente et d'annulation d'ORSO VOYAGE ont été contrôlées et validées par le syndicat national d'agence de voyage Entreprises des voyages.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE ET D'ANNULATION

VOYAGER AVEC ORSO ENTRAÎNE L'ADHÉSION AUTOMATIQUE DE NOS CONDITIONS
Transport aérien et Responsabilité de l'agence ORSO

Circuits sans vol inclus :

Lorsque le transport aérien n'est pas compris dans votre circuit, les conditions d'annulation et de modification de votre billet relèvent exclusivement de la compagnie aérienne auprès de laquelle vous avez effectué l'achat. ORSO ne pourra en aucun cas être tenu responsable des retards, annulations ou incidents liés à votre vol. Ainsi, si un retard d'avion entraîne la perte d'une ou plusieurs journées de programme, les prestations manquées ne donneront lieu à aucun remboursement ni compensation de la part d'ORSO. Afin de vous protéger contre ces imprévus, il est fortement recommandé de souscrire, avant la réservation définitive, une assurance voyage incluant une garantie annulation couvrant ce type de frais (veuillez vérifier les modalités auprès de votre assureur).

Circuits avec vol inclus :

Lorsque le transport aérien fait partie intégrante du circuit vendu par ORSO, l'agence engage sa responsabilité de plein droit conformément à l'article L.211-16 du Code du tourisme. Toutefois, aucun remboursement ne sera accordé pour des prestations comprises dans le forfait et volontairement non utilisées par le participant (activités, excursions, hébergements, etc.).

Conditions de réservation

Toute personne réservant une prestation doit être âgée d'au moins 18 ans et juridiquement capable de contracter. Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable.

La réservation devient définitive dès réception par ORSO Voyage :

1. d'un acompte correspondant à 30 % du montant total de la prestation terrestre réservée,
2. et des fiches d'inscription dûment complétées.

Le solde, soit 70 % du prix, devra être réglé au plus tard 45 jours avant le départ.

Le paiement peut être effectué par transfert bancaire, par chèque.

Les coordonnées de la banque

Identifiant National Bancaire - RIB

Code Banque: 30004 Code Agence : 00060 Numéro de compte: 00010119903 Clé : 57

Domiciliation: BNP Paribas Chevreuse

Identifiant International Bancaire - RIB

IBAN: FR76 3000 4000 6000 0101 1990 357 BIC: BNPAFRPPXXX

Titulaire du compte: ORSO VOYAGE, 43 avenue des Molières, 78470 Saint Remy les Chevreuse

Absence de droit de rétractation

Conformément aux articles L.121-17 et L.221-28 du Code de la consommation, le voyageur ne bénéficie pas du droit légal de rétractation de 14 jours applicable aux achats à distance.

En effet, les prestations de voyage, d'hébergement, de transport ou de loisirs organisées à des dates précises sont expressément exclues de ce droit. Ainsi, toute réservation confirmée auprès d'ORSO Voyage est considérée comme ferme et définitive.

Barème des frais d'annulation:

- Dès la réservation : l'acompte de 30 % du montant total n'est pas remboursable.
 - De manière générale, aucun remboursement n'est possible une fois que le client a payé la prestation. Pour cette raison, il est important de souscrire à une assurance annulation.
- Nous avons un contrat avec Chapka assurance suivez ce lien : https://www.chapkadirect.fr/index.php?action=produit&id=839&app=cd_orsos

Pourquoi ces retenues?

Ces retenues s'expliquent par le fait que des dépenses sont engagées bien avant le départ : mobilisation de l'équipe locale, organisation logistique, achat des vivres et préparation du matériel. Afin de vous protéger contre ces frais en cas d'imprévu, nous vous recommandons vivement de souscrire une assurance annulation auprès de l'assureur de votre choix ou via notre partenaire.

Cession du contrat de voyage

Conformément aux articles R.211-7 et R.211-9 du Code du tourisme, la cession d'un contrat de voyage est possible sous les conditions suivantes :

Le contrat doit être cédé avant le début de son exécution.

Le bénéficiaire de la cession (cessionnaire) doit remplir les mêmes conditions que l'acheteur initial pour effectuer le voyage (documents administratifs, visas éventuels, aptitudes physiques nécessaires, etc.).

En l'absence d'assurance annulation, la cession du contrat à un tiers constitue une alternative pour éviter les frais d'annulation.

Le client cédant et le cessionnaire sont solidairement responsables vis-à-vis d'ORSO VOYAGE du paiement intégral du prix du voyage, ainsi que des éventuels frais engendrés par la cession. Cela signifie qu'ORSO VOYAGE pourra réclamer le solde impayé à l'un ou à l'autre.

L'acheteur souhaitant céder son contrat doit en informer ORSO VOYAGE par tout moyen permettant d'en obtenir accusé de réception (email ou lettre recommandée avec accusé de réception), au plus tard 32 jours avant la date de départ.

Annulation de voyage par l'agence

ORSO ne pourra être tenue responsable lorsque l'annulation du voyage résulte :

d'une faute imputable au client, d'une non obtention de visa,

ou d'un cas de force majeure, c'est-à-dire d'un événement extérieur, imprévisible et insurmontable (ex. : éruption volcanique, séisme, cyclone, grève des aéroports, conflit armé, épidémie telle que la Covid-19, etc.).

Dans ces situations, ORSO fera tout son possible pour proposer une solution alternative. Toutefois, l'agence ne pourra être tenue responsable des éventuels frais supplémentaires engagés par le voyageur et ne sera redevable d'aucun dommage et intérêt.

En revanche, conformément à la législation relative aux voyages à forfait et à l'article 22 de la loi du 13 juillet 1992, si l'annulation du voyage est due à l'agence elle-même (hors cas de force majeure ou faute du client), ORSO procédera au remboursement immédiat des sommes versées par le client.

Modifications des itinéraires et organisation du séjour

Tous nos itinéraires sont communiqués à titre indicatif et peuvent être modifiés en raison de circonstances indépendantes de notre volonté (conditions météorologiques, routes impraticables, imprévus logistiques, etc.). Dans ce cadre, aucune décision ne peut être prise par les voyageurs à la place du guide ou de l'équipe locale, seuls responsables du bon déroulement du séjour.

Le client ne peut modifier l'organisation de son voyage (itinéraire, excursions, hébergement ou durée du séjour), sauf accord exprès de l'agence. Dans ce cas, il devra prendre en charge l'intégralité des frais supplémentaires générés par sa demande.

Modification du contrat et du programme

Avant le départ

Toute modification substantielle du contrat (dates du séjour, itinéraire, destination, ou augmentation significative non justifiée du prix) peut constituer un motif légitime de résiliation. Dans ce cas, le client pourra obtenir le remboursement immédiat des sommes versées.

Une augmentation de tarif n'est possible que dans les conditions prévues par la loi.

Si le client accepte une ou plusieurs modifications, il devra signer un avenant au contrat. Il en va de même lorsqu'un voyage de substitution est proposé et accepté.

Dans certains cas, un départ peut ne pas être garanti faute d'un nombre suffisant de

participants. ORSO proposera alors un itinéraire de remplacement similaire. À défaut, l'itinéraire initial ne pourra être maintenu pour un groupe réduit ou un participant isolé.

Après le départ

Si une modification du programme intervient du fait d'ORSO, sans contrainte extérieure, et entraîne une baisse de qualité des prestations, l'agence s'engage à fournir des prestations compensatoires ou à rembourser la différence correspondant aux services non fournis ou fournis à un niveau inférieur à celui prévu initialement.

Si le client a acheté son vol séparément et que le programme doit être adapté (ex. annulation ou retard de vol), ORSO fera tout son possible pour aider à trouver une solution alternative (vol ou autre moyen de transport). Toutefois, l'agence ne pourra être tenue responsable des frais supplémentaires occasionnés.

Limites de responsabilité

Toute action entreprise par un participant en dehors du cadre du programme ou du contrat validé ne saurait engager la responsabilité d'ORSO.

Retards d'avion et gestion des bagages

En cas de vol sec (non inclus dans votre circuit), ORSO ne saurait être tenue responsable des retards ou incidents liés au transport aérien international, ni des conséquences sur les bagages (retard, perte, détérioration, acheminement).

Lors d'une escale, notamment à Istanbul ou à Francfort, nous vous recommandons de prévoir un délai suffisant afin de réduire le risque de retard de vos bagages.

En cas de retard important à l'arrivée à Oulan-Bator, la compagnie aérienne est tenue de vous proposer un hébergement et des repas. Nous vous invitons à vous rapprocher directement de la compagnie concernée et à nous prévenir rapidement par téléphone pour que nous puissions adapter, dans la mesure du possible, votre accueil.

Supplément tarifaire

Conformément à la réglementation, aucune augmentation de prix ne pourra intervenir dans les 20 jours précédant le départ.

En dehors de cette période, une révision des prix (à la hausse comme à la baisse) peut être appliquée uniquement pour tenir compte des variations du coût du transport, du carburant, des taxes et redevances ou des taux de change.

Assurances de voyage

Deux types d'assurance sont indispensables pour voyager sereinement :

Assurance rapatriement et assistance médicale à l'étranger : elle est parfois déjà incluse avec votre carte bancaire ou via votre assurance personnelle. Vérifiez auprès de votre banque ou assureur si vous êtes couvert pour un voyage en Mongolie et demandez une attestation.

Assurance annulation : elle est obligatoire afin de couvrir vos frais en cas d'annulation

de votre part. Les arhes versées ne sont pas remboursables par ORSO. Si vous n'avez pas encore d'assureur, ORSO peut vous recommander son partenaire.

Passeport et visas

Votre passeport doit être valide au moins 6 mois après la fin du séjour. Il vous appartient de vous renseigner sur les modalités d'obtention du visa du pays dans lequel vous visitez. ORSO ne peut être tenue responsable des difficultés liées à vos démarches administratives (obtention de visa, validité du passeport, etc.).

Responsabilité et engagement des participants

Chaque participant doit s'assurer que le voyage choisi correspond à ses capacités physiques, à son état de santé et à ses centres d'intérêt. Il entreprend ce séjour en pleine connaissance de ses moyens et de ses conditions personnelles.

Les participants s'engagent à :

- prendre connaissance attentivement des informations communiquées avant le départ ;
- respecter les opinions, sensibilités et l'enthousiasme des autres voyageurs ;
- éviter de diffuser leurs frustrations ou critiques au sein du groupe ;
- ne pas chercher à créer artificiellement des conflits ou des réclamations injustifiées dans le but d'obtenir un remboursement : chaque voyageur a rêvé de ce séjour et souhaite en profiter dans un esprit de sérénité et de joie ;
- respecter les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité ;
- adopter un comportement respectueux envers les autres participants, l'équipe locale et ainsi que les coutumes du pays visité.

Exclusion d'un participant

ORSO se réserve le droit d'exclure des activités ou excursions toute personne dont le comportement ou l'état physique présenterait un danger pour elle-même ou pour autrui, ou nuirait à la sécurité, au bien-être et au bon déroulement du voyage pour l'ensemble du groupe.

Dans une telle situation, la personne concernée sera seule responsable des frais liés à son interruption de séjour et/ou à son retour à domicile. Aucune réclamation ni demande de remboursement ou de dédommagement ne pourra être acceptée par ORSO.

Que faire en cas de litige ?

En cas de désaccord, nous vous invitons à privilégier d'abord une démarche amiable auprès de ORSO VOYAGE. Notre équipe reste à votre écoute et met tout en œuvre pour trouver des solutions rapides et équitables.

Les réclamations peuvent être adressées par e-mail (info@mongolie-voyage.org) ou par courrier, en veillant à utiliser un langage clair et précis.

Si aucun accord amiable n'est trouvé, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV) :

MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303 – 75823 Paris Cedex 17

Les modalités de saisine sont disponibles sur son site internet. Droit d'auteur

Toutes les prestations proposées par ORSO VOYAGE sont des créations originales de l'agence et protégées par le droit d'auteur.

Toute reproduction, copie ou utilisation dans un but concurrentiel est strictement interdite.

Assurance

Pour voyager avec sérénité, chaque participant doit obligatoirement être couvert par une assurance assistance rapatriement.

Nous recommandons vivement la souscription à une assurance multirisque, afin d'éviter tout frais lié à une annulation ou un incident.

Vous pouvez déjà disposer d'une assurance via certaines cartes bancaires. Dans ce cas, merci de nous fournir lors de votre inscription :

le nom de la société d'assistance,

le numéro de contrat,

le numéro de téléphone d'urgence.

Vérifiez attentivement que votre contrat couvre l'intégralité des activités prévues en Mongolie. La plupart des assurances classiques n'incluent pas certains risques.

Assurance partenaire ORSO VOYAGE

En partenariat avec Chapka Assurances, ORSO VOYAGE vous propose une formule complète adaptée à vos besoins, offrant une couverture avant et pendant votre séjour :

frais médicaux,

recherche et secours,

assurance bagages,

interruption de séjour,

responsabilité civile à l'étranger.

Cette assurance doit être souscrite dans les 48 heures suivant l'achat de votre voyage.

Elle est disponible pour les résidents de l'UE et, sous la formule CAP Assistance 24/24, également pour les résidents du monde entier.

Accord et responsabilité des participants

En tant que participant à un voyage ORSO, je reconnaissais avoir été informé des risques inhérents aux séjours dans des régions peu développées, où des événements imprévus (retards, incidents, conditions matérielles limitées) peuvent survenir.

Je comprends que dans certaines zones :

les normes de qualité, d'hygiène, d'infrastructures, de télécommunication ou d'évacuation sanitaire peuvent être insuffisantes et ne pas correspondre aux standards des pays industrialisés, l'accès aux soins, aux services médicaux ou à certains médicaments peut être restreint ou inexistant. En conséquence, je déclare assumer l'entièvre responsabilité de mon bien-être personnel et m'engage à ne pas formuler de réclamations non justifiées à l'encontre d'ORSO. Je m'engage à adresser toute réclamation d'abord à la direction de l'agence, et à ne pas adopter de comportements dénigrants ou calomnieux en public.

Je décharge ORSO de toute responsabilité en cas d'accident, de maladie ou de problème médical survenant pendant ou après le voyage. J'ai été informé de l'importance de souscrire à une assurance multirisque couvrant assistance, rapatriement et frais médicaux.

ORSO s'engage à fournir des itinéraires aussi précis que possible. Toutefois, en cas de circonstances indépendantes de sa volonté (météo, conditions locales, imprévus), des ajustements peuvent être nécessaires. Dans ce cas, ORSO fera le maximum pour préserver la qualité du séjour et en informer les participants.

Les voyages ORSO sont organisés sur une base groupe (2 à 12 participants, jusqu'à 20 pour certains séjours chamaniques). Voyager en groupe implique des compromis : les décisions prises par les guides ou accompagnateurs le sont dans l'intérêt collectif. Elles peuvent ne pas satisfaire chacun individuellement mais visent à préserver l'harmonie et la sécurité du groupe.

En participant, j'accepte ces conditions et reconnaiss avoir lu et compris :

la politique d'annulation et de remboursement,

la limitation de responsabilité d'ORSO,

mes propres engagements en tant que voyageur en gardant l'esprit positif et bienveillant.

Je comprends que si une clause du contrat s'avère invalide, le reste de l'accord demeure applicable.

Nom ...

Date ...

Note de la gérante : Merci de nous avoir confié votre voyage. Si ORSO existe c'est grâce à des gens comme vous qui nous font confiance. Sur place, soyez confiant, heureux et positif, vous avez tous les ingrédients d'un voyage réussi. Merci beaucoup et nous vous attendons sur place en Mongolie. N'hésitez pas à contacter Mme ORSOO pour toute question importante. Bon voyage et Amusez vous bien.